

PRÉSENTATION DE LA SESSION



1. Les nouveautés de la session 2021

a. Le Grand oral

Porté par la réforme du baccalauréat général et technologique, le **Grand oral** est une des principales nouveautés de la session 2021. Cette épreuve obligatoire, qui se prépare tout au long du cycle terminal, est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen. Elle vise à **évaluer des compétences essentielles** comme la maîtrise de la prise de parole de manière structurée et argumentée, et la capacité à développer une réflexion : **ces aptitudes sont indispensables pour la poursuite d'études supérieures**, mais aussi tout au long d'une carrière professionnelle et d'un parcours personnel.

Le jury appréciera la solidité des connaissances du candidat mais également sa capacité à argumenter et à relier les savoirs. Une **grille d'évaluation indicative** a été élaborée pour guider le jury.

L'épreuve du Grand oral est notée sur 20 points. Elle représente 10% de **la note finale du baccalauréat** dans la voie générale et 14% dans la voie technologique.

- **Comment est préparée cette épreuve ?**

En terminale, les élèves définissent deux questions adossées aux enseignements de spécialité suivis, pour la voie générale, ou à l'enseignement de spécialité dans lequel une étude approfondie ou un projet a été mené, pour la voie technologique. Avec l'aide de leurs professeurs de spécialité, ils travaillent une réponse argumentée pour chacune de ces deux questions.

Quand cela a été possible, des oraux blancs ont été organisés en présentiel, mais également en distanciel au sein des établissements. Ces temps d'échanges et d'entraînements sont autant de moments pour aider les élèves à se préparer aux modalités de l'épreuve.

En outre, une **page dédiée**, enrichie régulièrement, propose aux candidats des conseils et des ressources pour préparer cette échéance.

Le jour de l'épreuve, les candidats remettent au jury l'énoncé des deux questions **signé par leurs enseignants. Avant le début de la préparation, le jury sélectionne la question sur laquelle ils seront interrogés.**

- **Combien de temps dure le Grand oral ?**

L'épreuve dure 20 minutes. Elle est précédée d'un temps de préparation équivalent. L'oral se déroule en trois parties :

- **Durant 5 minutes**, le candidat présente la question choisie par les examinateurs et y répond ;
- Ensuite, **pendant 10 minutes**, le jury échange avec le candidat pour préciser et approfondir sa pensée. Ce temps d'échange est une occasion d'évaluer la solidité des connaissances et des compétences argumentatives de l'élève ;
- **Les 5 dernières minutes** sont dédiées au projet d'orientation du candidat.

b. La correction dématérialisée pour l'ensemble des épreuves écrites du baccalauréat général et technologique

Parce qu'elle permet d'assurer un brassage plus important des copies tout en garantissant la sécurité des opérations et l'anonymat des candidats, et parce qu'elle limite le transport des copies, la **dématérialisation de l'ensemble du processus de correction**, expérimentée depuis 2019 dans quinze académies¹, est **généralisée à l'ensemble du territoire** depuis les évaluations communes début 2020. Elle est donc généralisée aux épreuves terminales à partir de juin 2021.

Ce dispositif a reçu un retour favorable des correcteurs lors du déploiement progressif antérieur. De plus, il permet de ne pas faire déplacer les correcteurs dans les centres d'examens pour corriger et remettre les copies qui leur ont été confiées.

c. Une attestation de réussite intermédiaire pour le baccalauréat professionnel

À la suite de la suppression de l'obligation pour tous les candidats sous statut scolaire² de présenter un diplôme de niveau III à l'issue de la classe de première, une **attestation de réussite intermédiaire** est mise en place.

Elle est délivrée aux élèves de première, préparant un baccalauréat professionnel, qui ont obtenu une moyenne générale sur leur livret scolaire de 10 sur 20 à tous les enseignements généraux et professionnels. Ce document, qui atteste des connaissances et des compétences de l'élève dans l'ensemble des enseignements n'est pas un diplôme. Il marque une étape importante dans le parcours de l'élève vers le baccalauréat professionnel et il est un point d'appui pour les enseignants dans le suivi pédagogique de l'élève et dans la définition de l'accompagnement dont il a besoin pour réussir son baccalauréat.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo6/MENE2102235N.htm>

¹ Amiens, Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, La Réunion, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes, et Toulouse.

² Inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat.